



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

N° C25_01_2024_07 - Transformation de poste à la suite du départ d'un agent - Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service ressources - Direction du cycle de l'eau

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	9	71	19

Pour : 71	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURET Gilles, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BERNARD Eric (pouvoir donné à GUERY Patrice), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, HAYE Jean-Marie, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURE

Transformation de poste à la suite du départ d'un agent - Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service ressources - Direction du cycle de l'eau

Vu de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),

Suite au départ en disponibilité de la cheffe du service ressources, la direction du cycle de l'eau a besoin de mettre en place son remplacement à partir du 23 février 2024. Il est rappelé que le poste actuel de chef de service ressources était un emploi de droit public pourvu par un agent titulaire de la fonction publique.

Il est rappelé que les activités liées à l'assainissement sont désormais gérées en service public industriel et commercial (SPIC) et ce, depuis le 1er janvier 2020. C'est pourquoi, le recrutement sur ce poste s'opérera selon les règles de droit privé et plus précisément du code du travail.

Le poste de chef du service ressources doit être transformé pour correspondre à la convention collective IDCC 2147. Il sera positionné dans le groupe VI.

En référence à l'annexe 2 du 12 avril 2000, chapitre sur les classifications de la convention collective, l'emploi de chef de service ressource est défini dans le groupe VI en référence aux activités suivantes. L'emploi correspond à la direction et à la coordination d'activités différentes et complémentaires, à partir de directives constituant un cadre d'ensemble. Ils comportent l'encadrement de salarié. Le salarié est entièrement responsable de son activité et de ses résultats, s'il encadre, il est responsable de l'activité de ses subordonnées et des résultats obtenus.

En application des articles, L. 1211-1 et suivants du code du travail, le recrutement prendra la forme d'un contrat à durée indéterminée, à pouvoir à compter du 23 février 2024. La rémunération sera fixée sur le groupe de qualification VI (chef de service - filière administrative), selon les modalités de classification de la convention collective IDCC 2147 relative aux entreprises des services d'eaux et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent de chef de service ressources au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI (chef de service - filière administrative), à compter du 23 février 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles CHOURRÉ

Fabrice MICHELET